

L'arc-en-ciel sur la scène internationale : retour du réalisme politique

Si l'agenda de la présidence belge de l'Union européenne a bien évidemment été bouleversé par les attentats du 11 septembre, pour autant, ils ne justifient pas les incohérences. Ici, comme dans les autres domaines, un bilan global est difficile à tirer. Au-delà de la « fierté retrouvée d'être Belge », c'est surtout l'incohérence qu'il convient de relever, chaque ministre faisant cavalier seul pour faire avancer « ses » sujets.

PAR CHRISTOPHE DEGRYSE

Dresser un « bilan européen » de l'arc-en-ciel n'est pas chose aisée. Il faudrait tout d'abord se demander à l'aune de quels critères juger l'action gouvernementale ; en d'autres termes, un bilan par rapport à quoi ? Par rapport à quelles attentes et exprimées par qui ? Bien que difficilement quantifiable, il faut sans doute admettre que c'est le « redressement » de l'image de marque de la Belgique sur la scène internationale qui aura le plus frappé les esprits au cours des quatre dernières années. D'aucuns n'hésitent pas à affirmer — en vue des prochaines élections — qu'avec la politique étrangère menée par M. Louis Michel, on « retrouve sa fierté d'être Belge » ; nous voilà sortis du langage policé, prudent et savamment mesuré de la politique étrangère traditionnelle. Qu'on se rappelle les positions en pointe adoptées par la Belgique à l'égard de l'Autriche, début 2000, à l'annonce de la formation d'une coalition entre les conservateurs de l'Ö.V.P. et les populistes du F.P.Ö. Qu'on se rappelle l'incident diplomatique avec l'Italie de Berlusconi, lequel s'était vu gratifié d'un « zéro » par M. Louis Michel. Qu'on se rappelle la « résistance » belge lors du sommet de Nice, lequel s'était néanmoins conclu dans la confusion et les marchandages mesquins. Qu'on se rappelle la détermination de M. Verhofstadt à lancer un débat de fond sur les missions fondamentales de l'U.E. (Déclaration de Laeken et dialogue avec la société civile). Ou encore l'attitude de la Belgique dans l'affaire Pinochet, les tensions avec le Premier ministre israélien, M. Ariel Sharon. Dans son éva-

luation de la mise en œuvre des politiques, le gouvernement Verhofstadt égrène avec une évidente satisfaction ses succès diplomatiques : « les efforts déployés pour sanctionner au niveau international les crimes contre l'humanité et les violations graves des droits de l'homme, le rôle joué par le ministre des Affaires étrangères dans l'accord qui a pu finalement être dégagé dans le cadre de la Conférence internationale sur le racisme à Durban, la coopération visée avec la Cour pénale internationale [...], les positions explicites adoptées au sein des forums internationaux concernant l'augmentation des budgets affectés à la coopération au développement, l'allègement de la dette des pays en voie de développement, un commerce mondial plus juste (Monterrey, Doha...), les excuses présentées dans le cadre du drame rwandais, la création d'une « task force » sur l'exploitation illégale des richesses naturelles en République démocratique du Congo, l'engagement ferme du gouvernement en faveur de l'Afrique [...]. »

Mais c'est, à n'en pas douter, sur le dossier irakien que la Belgique a pris le plus de risques et joué le plus gros morceau. En s'opposant à l'« hyperpuissance » de l'administration américaine — par le refus de voir l'Otan cautionner par avance une opération militaire en Irak en apportant son soutien à la Turquie —, il s'agissait, selon le ministre des Affaires étrangères, davantage de « sauver l'honneur du multilatéralisme »¹ que de défendre la paix à n'importe quel prix. Le recul manque encore pour analyser les résultats de cette stratégie sur l'avenir du multilatéralisme, mais le fait est que la Belgique a pris les institutions internationales (O.N.U., Otan) pour ce qu'elles sont : des enceintes de discussions et de confrontations politiques qui ne sont pas au service de quelque puissance que ce soit.

AMBIGÜITÉS

Les critiques et/ou ambigüités ne sont néanmoins pas exemptes de ce bilan. Pointons-en quelques-unes, sans doute emblématiques d'un progressif changement d'attitude (au moins stratégique) dans le chef du Premier ministre et de son ministre des Affaires étrangères : alors que la Belgique, très en pointe, voulait isoler la coalition autrichienne Ö.V.P.-F.P.Ö. en 2000, elle ne s'est plus manifestée lors de la reconduction de cette même coalition le 28 février 2003. À quoi cela est-il dû ? À un constat d'échec de la stratégie de 2000 ? À un changement de perception ? À la reconnaissance d'une certaine maladresse ? Certes, la Belgique n'est pas la seule à s'être enfermée dans cet étrange silence radio : selon le Premier ministre luxembourgeois, M. Jean-Claude Juncker, la résurrection du noir-bleu autrichien bute sur une « large incompréhension » dans les capitales européennes, mais ne suscite plus un « rejet massif »².

D'autres ambigüités ont été dénoncées concernant l'Irak, au sujet de la question du transit du matériel américain et du survol du territoire ; il s'agissait, selon M. Michel, de savoir jusqu'où ne pas aller trop loin.

¹ Interview à *La Libre Belgique* du 1^{er} avril 2003.

² *Le Monde*, 2 mars 2003.

Enfin, la réforme de la loi de compétence universelle début avril 2003 afin d'établir des critères de rattachement avec la Belgique, d'instaurer des filtres de recevabilité des plaintes et de donner au pouvoir politique un pouvoir d'injonction négative à l'égard des plaintes « diplomatiquement sensibles » (dans le prolongement des deux plaintes déposées contre l'ex-président Bush père et le Premier ministre Sharon), semble aller dans le même sens que les affaires autrichienne et irakienne: oui à une diplomatie vouée à la défense des droits de l'homme, à la lutte contre les crimes contre l'humanité, mais tout en gardant raison (et réalisme politique).

PRÉSIDENTE EUROPÉENNE

La présidence belge de l'Union européenne (deuxième semestre 2001) a, elle aussi, été marquée par la scène internationale. Alors que l'on entrait à peine dans le vif du sujet, les attentats terroristes du 11 septembre ont complètement bouleversé l'agenda européen (un agenda que certains estimaient déjà surchargé). Il a fallu y faire face. Ont été touchés de plein fouet les domaines de la politique étrangère (Louis Michel et Guy Verhofstadt), de la coopération judiciaire (Antoine Duquesne et Marc Verwilghen), de la fiscalité (lutte contre le financement du terrorisme; Didier Reynders), de la politique de sûreté dans le transport aérien (Isabelle Durant), et même de la politique de santé (risques liés au bioterrorisme, réseaux de protection civile; Magda Aelvoet). L'ombre du 11 septembre a également plané sur la réunion des ministres de la Coopération au développement (Eddy Boutmans); et l'impact social des attentats, sur les réunions du Conseil Emploi et Affaires sociales... Si l'actualité a, en grande partie, dicté sa loi, ce fut parfois au détriment d'autres dossiers importants: les questions d'asile et d'immigration ont été reléguées au second plan, les ministres européens de la Justice et des Affaires intérieures étant trop affairés par les mesures à prendre en matière de lutte contre le terrorisme: définition d'un mandat d'arrêt européen, entraide judiciaire, incrimination du terrorisme... De même, dans le domaine du transport, l'urgence des mesures à prendre en matière de sûreté du transport aérien a masqué d'autres questions telles que la « durabilité » des transports, le temps de travail des routiers... En revanche, les attentats du 11 septembre ont permis d'accélérer des travaux qui étaient déjà en cours, mais n'avançaient qu'à l'allure de l'escargot (adoption de la directive sur le blanchiment des capitaux dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme).

À côté de cet agenda contraint par les attentats de New York, l'arc-en-ciel s'enorgueillit du succès de l'introduction de l'euro au terme de la présidence belge, du lancement du débat sur l'avenir de l'Union européenne, de la libéralisation des services postaux, du lancement d'un débat sur la qualité de l'emploi, etc. On s'arrêtera là car on voit bien qu'il est difficile de faire la distinction entre les initiatives du gouvernement et la dynamique propre de l'U.E.

Par ailleurs, l'attitude du gouvernement sur les questions liées à la mondialisation laisse particulièrement perplexe. Alors que M. Verhofstadt voulait faire preuve de bonne foi envers les « antimondialisation » et la société civi-

L'ARC-EN-CIEL : DE TOUTES LES COULEURS

le en entamant un dialogue avec eux — à la suite notamment des manifestations sociales et à l'apparition d'une contestation brutale lors du sommet de Nice —, M. Louis Michel s'en prenait violemment aux O.N.G., les qualifiant notamment de « phénomène totalement irresponsable », qui a la « prétention d'avoir le monopole de la bonne conscience », mais qui ne serait qu'un repaire de « boy-scouts attardés »³, et M. Didier Reynders torpillait en douce le débat sur la taxe Tobin au Conseil Écofin, tout en s'acharnant à défendre le régime fiscal belge de lutte contre la concurrence fiscale dommageable (et au risque de voir l'affaire portée devant la Cour de justice européenne). C'est aussi durant la présidence belge que le ministre Rik Daems se félicitait de l'accord politique sur la libéralisation des services postaux en Europe... À croire que le gouvernement, au-delà des grands congrès sur la mondialisation, n'avait pas bien compris les attentes des « contestataires ».

Mais, et c'est l'un des paradoxes permanents de l'arc-en-ciel, la présidence belge s'est aussi employée à faire progresser l'Europe sociale ; dont la charge en incombait principalement à Laurette Onkelinx et Franck Vandembroucke. Citons, parmi les points engrangés, l'adoption de la directive sur l'implication des travailleurs dans la société anonyme européenne, la définition d'indicateurs sur la qualité de l'emploi, l'adoption d'indicateurs en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale... En outre, une réflexion originale a été lancée au niveau européen sur le thème de la médiation sociale (les fameux « casques bleus sociaux » qui seraient chargés du règlement de conflits en entreprises). L'avenir dira s'il s'agit du début d'une reconnaissance européenne, ou d'un enterrement de première classe pour idée à vocation publicitaire (dans l'Union, il en existe un cimetière assez vaste).

Au terme de ce rapide survol, il paraît extrêmement difficile de porter un jugement d'ensemble sur l'action européenne de l'arc-en-ciel. Grandes avancées et petites reculades (à moins que ce ne soit l'inverse), politique étrangère renouvelée, volontariste, courageuse, mais aussi retour assez brutal de la prudence, du « réalisme », entraînant ambiguïtés, voire revirements.

Enfin, oserait-on la question suivante: que ce serait-il passé si Onkelinx avait pris en charge la question de la taxe Tobin, Vandembroucke la libéralisation des services postaux, Reynders la lutte européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Louis Michel les relations avec la société civile, Rik Daems l'implication des travailleurs dans la société anonyme européenne...? Une question qui ne se pose pas, bien sûr, mais qui permet néanmoins de s'interroger sur la cohérence de l'arc-en-ciel dans sa politique européenne, chaque ministre ayant donné l'impression de préparer ses travaux dans son coin, sans s'inscrire dans un plan d'ensemble. Est-ce vraiment une équipe qui a mené la barque, ou une collection d'individualités?

Christophe Degryse

³ *Le Monde*, 21 juillet 2001.